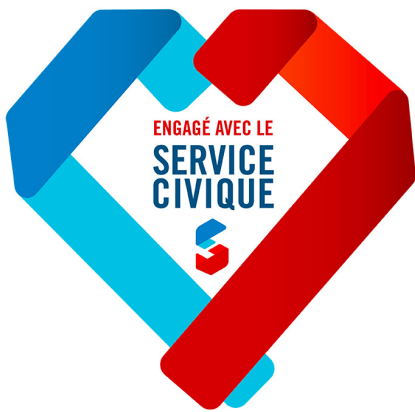




DOSSIER DE PRESSE



QUINZAINÉ RÉGIONALE DU SERVICE CIVIQUE EN OCCITANIE

Rassemblement des volontaires en service
civique de l'Ariège le 7 décembre 2018

Service départemental de la communication interministérielle
pref-communication@ariego.gouv.fr

Suivez – nous sur www.ariego.gouv.fr Twitter et Facebook



Rassemblement des volontaires en service civique de l'Ariège au centre culturel de Foix

Initiée en 2017 par le Préfet de région, la « Quinzaine régionale du Service Civique en Occitanie » propose durant la période allant du 26 novembre au 9 décembre, aux volontaires et jeunes des territoires, des rassemblements fédérateurs, cérémonies et autres manifestations conviviales et festives. Des événements sont programmés dans les 13 départements de l'Occitanie, comme en témoigne le programme de la quinzaine régionale communiqué par la DRJSCS Occitanie (ci-joint). Ils sont organisés par les acteurs territoriaux engagés dans le Service Civique et coordonnés par les services de l'État.

Les services de l'État de l'Ariège en partenariat avec le monde associatif, ont permis aux jeunes volontaires d'organiser eux-mêmes une journée qui leur est dédiée. Le vendredi 07 décembre de 09h30 à 17h, une cinquantaine de jeunes volontaires en service civique de l'Ariège sont ainsi conviés à venir participer à Foix à un rassemblement, dans un cadre convivial et festif, afin de faire connaissance et d'échanger autour de leur engagement et de la place des jeunes dans la société.

Lors de cette manifestation, ils partageront leurs expériences, questionneront les institutions et informeront les autres jeunes des territoires sur les plus-values du Service Civique. A ce titre, à partir de 14 heures, un échange aura lieu entre les jeunes et Madame la Préfète, (accompagnée de Monsieur le Président du conseil départemental, Monsieur CHIBLI, vice-président du conseil régional, Monsieur MELER, Maire de Foix – à confirmer -). Madame la Préfète signera ensuite les 800^e, 801^e et 802^e contrats de volontaires service civique en Ariège depuis 2010.

Le Service Civique, qu'est ce que c'est ?

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, accessible sans condition de diplôme et reposant ainsi uniquement sur la motivation et les savoir-être. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions), d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), d'organismes d'habitation à loyer modéré, d'entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, de sociétés d'économie mixte, de sociétés publiques locales, de sociétés dont l'État ou la banque de France détient la totalité du capital et d'organisations internationales dont le siège social est implanté en France.

Indemnisé à hauteur de 473 € par mois par l'État, auquel s'ajoute une majoration de 107 € par mois pour les jeunes bénéficiaires du RSA ou boursiers, ainsi qu'une prestation de subsistance versée par la structure d'accueil de 107 €, le service civique permet de s'engager, en France ou à l'étranger, pour une période de 6 à 12 mois, dans une mission d'intérêt général entrant dans l'un des neuf domaines d'action suivant : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Depuis plus de 8 ans, le Service Civique a permis à près de 300 000 jeunes de s'engager au service de l'intérêt général au sein d'une administration de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'une association - plus de 10 000 structures d'accueil au total -. Pour 2018, le gouvernement a alloué 448 millions d'euros au financement du Service Civique. En 2019, l'objectif sera de dépasser les 150 000 volontaires en une année.

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

1 Intérêt général

Le Service Civique est un engagement au **service de l'intérêt général**, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la **solidarité**.

2 Citoyenneté

Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de **citoyenneté et d'ouverture** sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.

3 Mixité

Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une **expérience de mixité** aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires **aux profils variés** avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.

4 Accessibilité

Les missions de Service Civique doivent **être accessibles à tous** quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la **motivation** des jeunes à s'engager.

5 Complémentarité

Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil **sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires** et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des **actions socialement innovantes** et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

6 Initiative

Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire **preuve d'initiative** tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.

7 Accompagnement bienveillant

L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de **transmission** entre chaque jeune engagé et **son tuteur** ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son **projet d'avenir**. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.

8 Respect du statut

Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un **statut encadré** fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le **cadre doit être connu, reconnu et respecté** par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.

En conséquence, les services de l'État œuvrent activement afin de développer de manière substantielle le nombre de missions proposées et de mettre en lien les jeunes avec les structures d'accueil. **Le Service Civique en Ariège :**

Depuis son lancement en 2010, plus de 800 jeunes se sont engagés en Ariège, ce qui leur a permis de contribuer à des projets utiles pour notre société, de gagner en confiance et en compétences, de découvrir de nouveaux centres d'intérêt et parfois de trouver leur vocation.

Pour la seule année 2017, 200 jeunes ont débuté une mission de service civique à l'intérieur du département de l'Ariège, soit 1,39% de l'ensemble des jeunes du territoire. Au niveau national, ce taux s'élève à 0,78%.

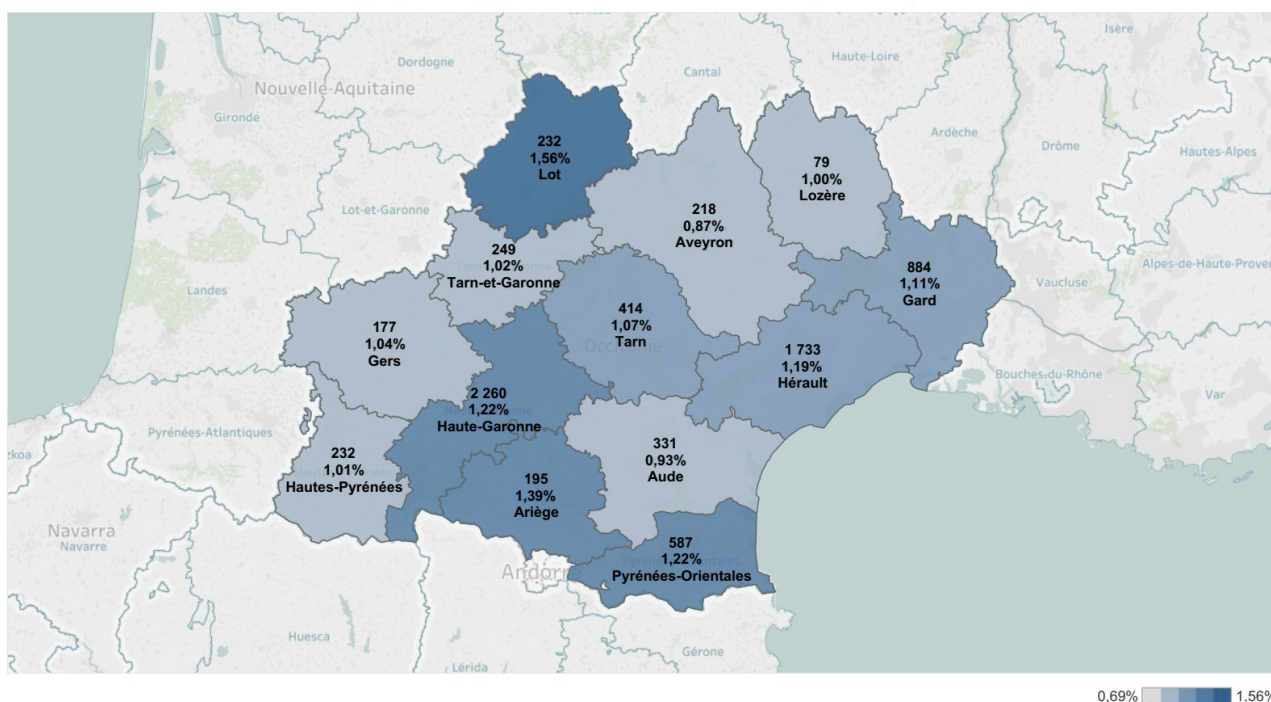
L'Ariège est ainsi le deuxième département de la région Occitanie et le cinquième département français en pourcentage du nombre de jeunes.

Il s'agit ainsi d'un investissement fort de l'État pour la jeunesse, à hauteur de 4 800 000 euros depuis 2010 dans le département, et 1,2 millions d'euros rien que pour 2017.

Nombre de volontaires



Répartition des nouveaux volontaires par département dans la région en 2017 (en nombre et en pourcentage par rapport à l'ensemble des jeunes)



En avril 2018, la préfecture de l'Ariège et les associations départementales impliquées dans le développement du dispositif ont lancé le premier site départemental en France consacré à l'engagement et la mobilité internationale :

www.service-civique09.com .

Ce site internet a vocation à rendre visible l'ensemble des offres d'engagement et de mobilité internationale ainsi que les structures d'appui existantes en Ariège. De nombreux témoignages de volontaires ariégeois sont également publiés sur le site et diffusés également sur les réseaux sociaux via la page :

www.facebook.com/servicecivique09/